



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Animation ou partage des responsabilités dans les études d'aménagement rural

Jean Bornens, Michel Coutelle

Citer ce document / Cite this document :

Bornens Jean, Coutelle Michel. Animation ou partage des responsabilités dans les études d'aménagement rural. In: Économie rurale. N°81-82, 1969. pp. 55-60;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2064>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1969_num_81_1_2064

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ANIMATION OU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DANS LES ETUDES D'AMÉNAGEMENT RURAL

par Jean BORNENS et Michel COUTELLE

Directeur et chargé d'études à l'A.R.E.R. Poitou-Charentes (1)

Une question importante préoccupe les ingénieurs chargés d'études d'aménagement rural : leur action sera-t-elle efficace ou non ?

On a tant et tant ironisé sur les études qui ne débouchent sur rien, qu'il n'est plus possible de se dérober et de traiter avec légèreté les nombreuses critiques qui sont faites à leur sujet.

Une bonne partie de ces critiques vient de ce que les populations ou responsables intéressés ne sont pas suffisamment associés aux études, de ce que les rapports publiés restent lettres mortes. Cela repose tout le problème de la conception des études.

Sans aborder l'ensemble de la méthodologie, nous voudrions limiter notre propos aux formules possibles de collaboration entre les partenaires d'une étude classique d'aménagement de secteur rural, pour combler le hiatus entre étude et action.

Les partenaires

Situons notre analyse dans le cadre d'une étude d'un type devenu fort courant : l'aménagement d'un secteur rural de la dimension d'un ou deux cantons.

Dans la majorité des cas, c'est le Ministère de l'Agriculture, sa direction départementale qui prend l'initiative d'une telle étude. Ce Ministère a élaboré une doctrine, constitué des équipes, développé des bureaux d'études et surtout dégagé des crédits.

C'est ainsi que chaque Directeur Départemental de l'Agriculture a désormais annuellement à sa disposition la somme nécessaire à l'étude d'un ou deux secteurs.

Cet état de chose n'est pas encore très connu des responsables départementaux et le D.D.A. se retrouve bien souvent en face de son Préfet pour choisir le secteur à étudier, sans avoir été beaucoup sollicité par telle ou telle région. Il lui faut donc choisir le secteur qui mérite le plus qu'on s'intéresse à lui.

Le choix fait, le D.D.A. annonce au secteur le projet de l'étude. Puis il passe un marché avec une société d'études, marché qui comporte un plan pré-

cis de travaux à réaliser et de propositions à faire, et donne le feu vert pour le début de l'opération. Celle-ci se scinde d'ailleurs parfois en une première étude « de reconnaissance » et une seconde plus approfondie.

Nous sommes alors en présence de trois partenaires au moins : celui qui paie l'étude, celui qui la fait, et celui qui en fait l'objet.

La nécessité de faire travailler ensemble les trois partenaires est reconnue. Aussi met-on de plus en plus l'accent sur les formules propres à faciliter leurs rapports et à engager d'une façon décisive, dans l'action ultérieure, les « responsables locaux ».

Il faut reconnaître que tout le monde n'est pas convaincu de cette nécessité et que notamment bien des chargés d'études en doutent. Ce scepticisme vient souvent de la distance qui sépare leurs bureaux du secteur étudié, de leur incapacité de techniciens à faire confiance aux hommes en place, de leur effarouchement devant les réunions publiques, ou même d'expériences malheureuses qui les ont blasés.

Ils préfèrent se contenter d'appliquer des normes et de coordonner des investissements plutôt que de donner une impulsion nouvelle à l'économie du secteur, l'économie étant, comme chacun sait, avant tout un problème d'homme.

Quoi qu'il en soit, un réel effort est fait dans certains cas pour « associer les populations » aux travaux d'études et à la définition des objectifs.

Il n'est pas de notre compétence d'exposer toutes les techniques qui peuvent être utilisées pour atteindre le but recherché. Certains bureaux d'études se sont faits les spécialistes de l'animation, d'autres ont pratiqué à grande échelle des « enquêtes-participations ». Il est même des cas où « l'association des populations » est moins importante car ce sont les « populations » elles-mêmes qui ont décidé l'étude et en ont pris la direction.

Mais restant dans le cadre étroit du type d'étude défini plus haut, proposons une formule qui a déjà été expérimentée, et dont l'intérêt principal n'est pas d'être originale, mais de montrer qu'elle est possible et qu'elle peut être systématiquement prévue dans les marchés d'études. Nous en ferons ensuite la critique.

(1) Association régionale d'économie rurale.

Où les partenaires discutent

L'initiative d'engager un processus de ce que l'on appellera provisoirement : consultation, concertation ou animation, peut venir du bureau d'études lui-même, ou des responsables locaux. C'est la formule officielle, qui a l'avantage d'être libre et « décontractée », mais qui présente l'inconvénient de ne pas engager suffisamment l'Administration. Celle-ci ayant au bout du compte une part très lourde dans les décisions finales, il est dangereux qu'elle ne suive que de loin le déroulement des travaux.

Il reste donc une formule officielle qui a été dans son principe conseillée par une récente circulaire du Ministère de l'Agriculture et dont l'application ci-dessous n'est qu'une variante possible. Le Préfet crée une commission locale d'aménagement composée d'une quarantaine de membres : maires, représentants des organisations professionnelles, économiques, sociales et culturelles. Cette commission a un rôle consultatif et les fait que ses membres soient désignés lui enlève la possibilité de se substituer à tout autre assemblée délibérative (conseils municipaux, syndicats de communes, etc...). Le Président en est d'ailleurs le Sous-Préfet du lieu.

Sa mission essentielle est de « coréaliser » les études et de « codéfinir » les options de l'aménagement du secteur. Elle a une mission secondaire : informer les populations des travaux entrepris et de

leur avancement. Elle a une troisième mission : préfigurer des structures nouvelles d'initiative au sein du secteur.

Cette commission est ensuite divisée en plusieurs sous-commissions : agriculture, industrie, commerce et artisanat, tourisme et loisirs, affaires sociales et enseignement, finances locales. Chacune de ces sous-commissions, composée d'une dizaine de membres, élit un président. Celui-ci doit conduire les débats, convoquer la commission et rapporter devant la commission locale ; le rôle de ces sous-commissions, dont le bureau d'études assure le secrétariat (comptes rendus) et à laquelle il rend compte périodiquement, est de mener une réflexion sur leur objet propre, de suivre le déroulement et le dépouillement des enquêtes, de proposer des solutions, etc...

Dans ces instances discutent ensemble : membres de l'Administration, chargés d'études et responsables locaux.

Comme nous l'avons dit, cette organisation n'a rien de particulièrement original ; encore faut-il, pour qu'elle soit efficace, que son fonctionnement soit prévu à l'avance, systématiquement respecté tout au long de la période d'étude (de 12 à 15 mois), et que l'on ne tombe pas progressivement dans le travers de la « réunionite ». Pour éviter ces écueils, on peut suivre le programme minimum suivant.

Commission locale

chaque sous-commission

Première Phase : Photographie de l'économie du secteur

1^{re} réunion : Présentation de l'étude et organisation des sous-commissions.

2^e réunion : Compte rendu des réunions des sous-commissions.

3^e réunion : Compte rendu des sous-commissions et synthèse générale.

1^{re} réunion : Echanges de vues sur les problèmes de secteurs et méthodes d'enquête.

2^e réunion : Premiers résultats des travaux d'études et rectifications des démarches.

3^e réunion : Synthèse sur le constat de la situation actuelle.

REDACTION D'UN RAPPORT
Analyse de la situation actuelle

4^e réunion : Critique du rapport et organisation de la deuxième phase.

Deuxième Phase : Elaboration du plan d'aménagement

4^e réunion : Définition des principaux problèmes à résoudre et directives données au bureau d'études.

5^e réunion : Discussion d'un rapport provisoire proposant les actions à entreprendre.

5^e réunion : Compte rendu et synthèse générale.

REDACTION D'UN DEUXIEME RAPPORT

« L'Aménagement du Secteur »

En ce qui concerne le bon fonctionnement de cette « campagne d'élaboration du plan », il faut insister sur le fait que si le Président de sous-commission, élu, doit diriger les débats, le chargé d'études doit en assurer l'organisation et la progression ; mieux placé pour stimuler la réflexion, parce que venant de l'extérieur, et habitué à la technique des réunions, il a un rôle essentiel d'animation. Bien entendu il est souhaitable qu'il se concerta à l'avance avec le président pour éviter les bavardages inutiles.

Ce programme met fin à la partie étude de l'aménagement du secteur et doit déboucher sur une phase de réalisation, qui n'a pas de limite dans le temps et dont le succès est lié au renforcement ou à la création d'organes de décision, de consultation et d'initiative. Ces structures permanentes d'action sont le prolongement indispensable des structures d'études dont il a été question plus haut. Elles doivent faire, du plan d'aménagement, leur charte. C'est pourquoi les futurs responsables doivent participer aux études. On n'applique bien que ce que l'on a soi-même élaboré.

Il existe bien d'autres formules permettant de mieux faire participer les gens à l'action entreprise : les discussions des commissions peuvent être répercutées au niveau des associations déjà existantes ; des articles dans la presse locale peuvent périodiquement faire le point des travaux en cours, etc... L'utilisation d'un papier à lettre à l'en-tête de la commission locale, est un moyen de polariser l'attention sur l'opération entreprise. La télévision régionale peut être également sollicitée.

Quant aux structures permanentes à renforcer ou à prévoir, elles peuvent être de plusieurs types :

— Structures de décision : syndicat de communes ou autres formules de ce genre destinées à coordonner les actions des municipalités du secteur.

— Structures de consultation et d'initiative : des commissions spécialisées placées auprès des structures de décision, les conseillant et les stimulant.

— Structures d'animation, également liées aux structures de décision : bureau local d'expansion et de développement économique et social employant deux ou trois animateurs spécialisés : agriculture, économie (tourisme et industrie), questions culturelles et sociales. Il existe déjà des conseillers agricoles qui peuvent être intégrés à cette structure et composer avec de nouveaux animateurs une équipe féconde et dynamique.

Difficultés et contraintes

Le processus décrit n'est pas idéal. Il n'est qu'une amélioration apportée à un état de choses antérieur. Il repose en effet sur un pari : faire travailler ensemble des partenaires aux préoccupations et mentalités différentes.

L'Administration locale paie l'étude et détient une bonne part de la décision. Elle obéit à des directives extérieures et est tentée de mettre l'accent sur les problèmes d'équipement (et non de développement économique) et de proposer des actions qui entrent dans ses programmes préétablis. Désirant aller de l'avant, réaliser, être efficace, elle est bien souvent conduite à jouer un rôle moteur déterminant, face à l'apathie ou la division des responsables locaux. Mais elle a fatalement aussi le souci de son autorité et donc préfère parfois garder ses distances vis-à-vis des autres partenaires. De plus, devant rendre compte de ses actes à l'échelon national et souhaitant lui donner une bonne image d'elle-même, elle est tentée d'épurer les rapports d'étude et d'en éliminer les critiques de son action passée. Cette position, fort compréhensible, peut être source de conflit et l'Administration saura au besoin rappeler à la commission locale qu'elle n'est que consultative et ne peut se substituer aux municipalités, lesquelles ont pu accepter par le passé des programmes plus ou moins imposés.

Le bureau d'études a un contrat à remplir et un rapport à faire. Il possède la documentation accumulée au cours des enquêtes et malheureusement se retire une fois son contrat terminé. Désirant raison-

ner en économiste, rester neutre par rapport aux pressions qu'il subit soit des responsables locaux, soit de l'Administration, désirant surtout apporter des idées nouvelles et utiliser les concepts et les techniques qui lui semblent justes, il a bien évidemment une tâche délicate à remplir. Il lui faut transmettre un message. De plus, il n'a pas la position d'un responsable, et ne peut raisonner d'une façon parfaitement opérationnelle. Enfin, le temps et l'énergie qu'il dépense en tâches « d'animation » étant difficilement comptabilisables, il se sent obligé de justifier ses honoraires par un rapport volumineux qui souvent décourage le plus éclairé de ses lecteurs.

Les responsables locaux, enfin, ont l'avantage d'être sur place. On les sollicite beaucoup parce que la « participation » est à la mode ; mais le fait qu'ils soient désignés, qu'on leur fasse sentir qu'ils sont les heureux bénéficiaires des crédits de l'État, qu'ils n'aient pas toujours la compétence technique pour traiter les problèmes, les place dans une position inférieure, une situation d'assistés. Ceci donne lieu parfois à des réactions d'agacement, car ils ne savent pas toujours « où on les emmène ». Une position de gestionnaire, une longue habitude de l'ambiance du secteur, une relative ignorance de ce qui peut être fait dans l'avenir peuvent, dans certains cas, constituer des freins à la recherche de voies nouvelles ; d'autant que bien des élus ont été choisis plus pour leurs qualités morales, leur placidité et leur neutralité que pour réaliser un programme novateur.

Faire travailler ensemble des partenaires si différents n'est pas chose facile. Il est à noter cependant, en ce qui concerne la tenue même des réunions, que le caractère officiel de la consultation décourage l'absentéisme et que l'ombre de l'Administration contraint sans doute certains à répondre aux convocations. Mais il y a l'envers de la médaille : le protocole risque de détruire la spontanéité des interventions. C'est pourquoi le travail en sous-commission revêt une importance capitale.

Au-delà de l'animation : le partage des responsabilités

S'agit-il d'animation, de participation, de concertation ou même de pédagogie ?

Oui sans doute. Et dans bien des cas cela peut aboutir à des résultats tangibles, si de part et d'autre on fait l'effort de s'y consacrer. Mais est-ce suffisant ? Il ne le semble pas, car il y a là matière à bien des déviations, à bien des faux-semblants. Si prometteur que soit ce jargon, si généreuses que soient ces entreprises, on doit craindre que la méthode suivie ne soit ou trop belle et conduite à des réunions bien faites, mais sans lendemain, ou trop improvisée et conduite à la confusion. Le zèle des « animateurs-développeurs » friands parfois d'exotisme, pour « réveiller les populations », leur « faire

prendre conscience des problèmes », les conduire à « se mettre en question » et à provoquer leur « adhésion » dans une période de temps limitée, est d'ailleurs bien souvent découragé par l'ampleur de la tâche à peine entamée. Toutes ces opérations risquent d'ailleurs de faire croire à l'Administration qu'elle a rempli sa mission de concertation et à provoquer, une fois terminées, une désagréable impression de vide chez les gens en place, souvent prêts à renvoyer les théoriciens à leurs chères études.

Trop souvent artificielles, ces opérations finissent par cacher à ceux qui les entreprennent le problème essentiel en matière de développement, d'aménagement du territoire, à savoir le « partage des responsabilités ». Elles ont une fâcheuse tendance à vouloir éliminer les conflits au sein d'un système où les uns décident, les autres exécutent, les uns animent, les autres « sont animés ».

Si par l'animation, la concertation, la participation, etc..., on ne se fixe pas comme objectif final de donner ou redonner à chaque partenaire, notamment les responsables locaux, non pas seulement « le sens de leurs responsabilités », mais « leurs » responsabilités, il y a fort à craindre l'échec et la confusion à long terme, même si à court terme une certaine satisfaction remplit le cœur des uns et des autres.

Mais, s'étonnera-t-on, pourquoi ce débat ? Le partage des responsabilités n'existe-t-il pas ? N'y a-t-il pas des moyens juridiques qui font que chacun a sa part de décision ? Certes oui, et nous ne désirons pas entrer ici dans la recherche d'un meilleur système politico-administratif, ni même critiquer celui qui existe actuellement.

Toutefois, on constate que les règles qui président à ce système, à supposer qu'elles soient satisfaisantes, sont contrecarrées par des rapports de forces qui, tout en laissant intact leur aspect formel, font que leur application pratique s'en éloigne sensiblement.

Cela provient des divergences d'horizon des partenaires de l'aménagement. Leurs niveaux de préoccupation, de culture, d'instruction diffèrent. Cela vient aussi de ce que l'on se trouve au carrefour de trois aspirations : la satisfaction des besoins locaux, la recherche de la rentabilité, le souci de l'intérêt général. Il y a inévitablement conflit, car les richesses à répartir sont limitées. Cela vient aussi de ce que la « circonscription des besoins ne coïncide pas avec la circonscription des décisions ». Nos structures communales sont désuètes et bon nombre de décisions ne peuvent être prises qu'à un échelon plus élevé. Enfin l'évolution économique et la complexité des problèmes à résoudre ont progressivement donné à l'Administration un rôle de direction, tandis que les responsables locaux n'ont pu se hisser, faute d'information et de formation, au niveau

des problèmes modernes. Ils ont souvent abdicqué devant l'autorité administrative, laquelle est contrainte d'aller de l'avant et possède tous les arguments pour convaincre.

Une distorsion s'est créée entre le cadre d'expression des besoins et le lieu où sont prises réellement les décisions. Celles-ci sont souvent entérinées par des gens qui auraient dû les prendre. Pour se convaincre de la réalité de cet état de chose, il suffit de constater que si, par exemple, en matière de remembrement, les intéressés qui raisonnent volontiers au niveau de la parcelle, exercent leurs responsabilités, ils s'en remettent à des idées venues d'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'implanter une zone touristique ou d'engager un développement industriel.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faut voir au-delà des entreprises « d'animation » et viser loyalement le « partage des responsabilités ».

Pour y parvenir, nous voudrions poser en conclusion un certain nombre de conditions.

Propositions constructives

De même que nous avons été conduits précédemment à dépasser le cadre du secteur, nous ne pouvons passer sous silence les conditions de ce partage au niveau de l'aménagement rural en général.

Il faut tout d'abord diffuser largement l'idée d'aménagement dans toutes les couches de la société rurale, à tous les niveaux où les représentants de cette société discutent, délibèrent, interviennent. Malgré d'heureuses initiatives déjà anciennes, malgré le dévouement de fonctionnaires, élus locaux, hommes d'études, on peut regretter que cette idée n'ait pas atteint plus profondément les intéressés. Ceci est dû, à notre sens, à ce que notre société reste cloisonnée en secteurs de préoccupations spécialisés et que ceux qui ont des mandats d'ordre général n'ont pas encore pris conscience de cette nouvelle discipline qui peut apporter des solutions aux problèmes de leur circonscription. Ils en sont restés souvent à de vieilles habitudes de réclamations, de doléances, et s'en tiennent aux questions d'équipement, que la gestion des affaires publiques leur impose de régler et qui leur cachent les problèmes plus larges que posent la croissance et le développement économique. Ces problèmes nouveaux, non seulement embrassent l'ensemble de la vie économique et sociale, mais encore sont posés à un niveau spatial plus étendu que la commune ou le canton (développement industriel, touristique, agricole, infrastructures de tous ordres, etc...).

Il n'y a donc pas à s'étonner que ce retard de réflexion laisse à l'Administration l'initiative de bien des opérations. En face d'un milieu réticent ou mal informé, elle est bien obligée d'inventer, de proposer et d'agir.

Faire pénétrer l'idée d'aménagement est de la compétence de tous les organismes socio-professionnels : Chambres de Commerce, des Métiers, d'Agriculture, syndicat, etc..., mais aussi des conseils généraux, des instances représentatives régionales et nationales. Pour y parvenir il est indispensable que ces centres d'initiatives se rencontrent, se dotent d'organismes interprofessionnels destinés à penser le développement global d'une région, d'un département, d'une zone rurale. Mais il faut souligner que ces organismes seraient absolument sans effet s'ils n'étaient pas capables de créer des bureaux d'études, dynamiques, compétents et étoffés, au moins au niveau de la région de programme. Ce disant, nous avons bien conscience d'évoquer le rôle des comités d'expansion et de regretter qu'ils n'aient pas toujours été de réels promoteurs de l'économie et de l'aménagement. Comme d'autres organismes, ces comités ont préféré soustraire ou laisser soustraire à des tiers, se privant ainsi de l'accumulation d'une des richesses les plus sûres : le capital intellectuel. S'il n'en était pas ainsi, on pourrait au moins voir plus souvent des études effectuées par des équipes mixtes, c'est-à-dire composées de chargés d'études fixés dans les régions et attachés à des sociétés créées par les organisations professionnelles de la région et de chargés d'études appartenant à des sociétés plus spécialisées, plus orientées vers les problèmes de méthode.

Ainsi une volonté s'exprimerait à l'échelon des instances départementales et régionales pour quadriller le territoire en zones ou secteurs d'aménagement, affectés d'une priorité d'études. Ici ou là, des équipes de responsables se présenteraient en demandeurs et interlocuteurs valables pour mettre au point un plan d'aménagement. Enfin l'autorité administrative ne serait plus seule pour choisir les zones à étudier et pourrait compter sur des responsables locaux éclairés, garantissant par leur propre effort de réflexion et d'organisation le succès d'une étude.

Car en attendant que ce quadrillage, dont l'Administration se préoccupe, soit réalisé avec la participation effective des instances représentatives, le choix du secteur à étudier n'est pas toujours rationnel.

Des considérations de tous ordres conduisent à arrêter ce choix : on cherche le secteur le plus déshérité ou celui qui est le plus éloigné du chef-lieu du département et que l'on ne visite que rarement ; ou bien on donne la priorité à tel autre qui manifeste le plus souvent ses doléances, ou qui a déjà été choisi antérieurement pour une action d'équipement (tourisme, remembrement en cours, etc...) ; ou bien on se laisse convaincre par telle ou telle considération politique, tel ou tel notable influent ; ou bien même le choix est orienté par tel personnage parisien vers une région qu'il connaît bien.

En fin de compte le partage réel des responsabilités ne sera effectif, dans le système actuel, que si les divers partenaires ont une information, une formation et un dynamisme de même degré. Il en est de même au niveau d'un secteur rural. Mais à cet échelon l'efficacité globale de l'étude dépend, en outre, de conditions plus pratiques.

Tout d'abord, la collaboration de toutes les catégories socio-professionnelles est nécessaire pour que l'étude d'aménagement et ses prolongements englobent tout ce qui est rural et que le secteur ne s'enferme pas dans le ghetto agricole. Le fait que le Ministère de l'Agriculture soit maître d'œuvre n'est pas toujours favorablement interprété par les industriels, les commerçants, les artisans, etc... En attendant qu'il en soit autrement, nous ne voyons qu'une issue : l'intervention de leurs chambres consulaires ou syndicales, ou celle des comités d'expansion.

Il faut également que la commission locale ait un véritable rôle d'études. Cela doit se manifester par la libre intervention de tous ses membres. Cela peut aussi se concrétiser par la rédaction d'un avis de la commission annexé au rapport final et précisant ses opinions sur l'ensemble des propositions.

Le rôle du bureau d'études est capital à bien des égards. Sur lui repose tout le travail d'animation et de formulation des idées et des solutions. Il paraît essentiel qu'il soit sur place, connaisse la région et ne se contente pas de quelques séjours rapides. D'ailleurs l'organisation de réunions successives ne s'accommode pas de chargés d'études à éclipses. Il faut que le programme de ces réunions suive un déroulement logique allant de l'analyse de la situation à la recherche de solutions. Ceci exige de la part des chargés d'études des aptitudes et des techniques d'animation propres à créer un bon climat de dialogue. Il faut que chacun dispose de tous les éléments de discussion, que des notes de travail, des procès-verbaux soient rédigés. La somme de ces documents constitue, après mise en forme, une bonne partie du rapport final. Mais il paraît essentiel que le bureau d'études reste indépendant et se garde des pressions venues d'un côté comme de l'autre qui mettraient en cause son objectivité technique.

N'étant pas chargé de prendre les décisions, il n'a pas à se substituer à ceux qui doivent les prendre. Mais il doit exposer objectivement les conditions et les conséquences des décisions possibles. C'est là une attitude difficile à maintenir. De plus,

il faut qu'il puisse, une fois sa tâche accomplie, participer à titre d'expert à la réalisation et faire en quelque sorte « du service après vente ». Il n'est pas raisonnable de penser qu'après avoir été la cheville ouvrière de la phase d'études, il puisse se retirer à tout jamais. Il doit avoir le constant souci non seulement d'informer, de former, de proposer, mais aussi de susciter des structures de décisions véritablement responsables ou de stimuler celles qui existent.

Enfin l'Administration, pour jouer le jeu, ne doit pas avoir une conception trop jalouse de son autorité. Il faut qu'elle accepte la contradiction, pense « développement économique » et non plus équipement, et favorise le renforcement ou la création d'organes de décisions véritablement responsables. Au cours de la période d'étude, elle doit faciliter l'ouverture des commissions à des catégories de personnes et d'associations qui, si elles ne comptent pas de classiques notables, n'en sont pas moins des germes de dynamisme.

Le respect de ces conditions doit en fin de compte placer les responsables locaux en position d'agir dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Ils auront pris conscience de ce qui peut se faire non seulement pour équiper leur secteur, mais pour mettre en valeur ses ressources. Ils auront saisi la nécessité de se regrouper et de créer à côté des centres traditionnels de décision, des structures d'animation et d'initiative dépassant largement le cadre étroit des problèmes d'équipement pour toucher tout ce qui peut contribuer au renouveau social, économique et culturel du secteur.

**

De longs développements pourraient être encore apportés. Mais nous avons voulu insister sur les possibilités de « coréalisation » des études d'aménagement et mettre en garde contre des attitudes et des méthodes qui risquent soit d'éliminer pratiquement le dialogue, soit de donner bonne conscience et de masquer le jeu réel des forces en présence.

Une chose en fin de compte est indéniable : la mise en présence de l'Administration, des bureaux d'études et des responsables locaux est une formule qui donne aux réunions une grande densité et empêche toute déviation, toute assemblée apparemment bien réussie, mais dont on retire peu de chose sur le plan pratique.